Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DASES 120 Subvention (5.000 euros) à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 € est attribuée à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (SIMPA 143702 - dossier 2020_03846), 119 rue des Pyrénées 75020 Paris, au titre de l'exercice 2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO